

Poyeton		Numéro matricule du recrutement : { 655 }
Nom : Françoise Louis. Prénoms : Surnoms :		Classe de mobilisation :
ÉTAT CIVIL.		SIGNALLEMENT.
Né le 3 mars 1892 à Doizieu, canton d' <u>H. Charnond</u> , département d' <u>Loire</u> , résidant à Doizieu, canton d' <u>H. Charnond</u> , département d' <u>Loire</u> , profession d' <u>cultivateur</u> , fils d' <u>Jean Marie</u> et d' <u>Poyeton Marie</u> , domiciliés à Doizieu, canton d' <u>H. Charnond</u> , département d' <u>Loire</u> aux <u>Hermesau</u> .		Cheveux : <u>nous</u> Cratatois <u>Besoins physionomiques complémentaires :</u> Yeux : <u>noirs</u> Inclinaison : Front : <u>hauteur moyen</u> Largeur : Dos : <u>rectiligne</u> Taille : <u>1 mètre 62 centimètres</u> . Poitrine : <u>rectiligne</u> Taille rectifiée : <u>1 m. cent.</u> Nez : <u>rectiligne</u> Mâchoires particulières : Saillie : <u>rectiligne</u> Largeur : Visage : <u>rectiligne</u>
		Degré d'instruction : 3.
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.		NUMÉROS
Inscrit sous le n° 271 de la liste du canton d' <u>H. Charnond</u> . Classé dans la 1 ^e partie de la liste en 1913. Classé dans la 1 ^e partie de la liste en 1919.		CORPS D'APPARTIENANCE, NUMÉROS RD CONTROLLE spécial. MATRICULE DU RD réservés. 22 ^e Rég ^t d' Infrie 25 107 4387
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		
<i>Il s'est incorporé à l'armée du 8-8^e 1915. Arrivé au corps le dit jour, il a été envoié à 28 Novembre 1915 au combat de Fay. Il a été blessé le 29 Septembre 1915. Fait son service immédiat de 150 jours à la suite le 1^e Decembre 1915.</i>		
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>L'entre l'Allemagne</i> <i>Du 2 août 1914 au 28 Septembre 1916</i>		
Périodes d'externes Réserves... Armée territoriale.		1 ^e dans 1, du au 2 ^e dans 1, du au Supplémentaires dans 1, du au 1 ^e dans 1, du au Supplémentaires dans 1, du au Spéciales aux hommes du service de la Garde des voies de communication. Du
		ÉPOQUE A L'ÉCHELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
		la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.
		DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, morts, etc.).		